

**N°08-07-2021 / 01 – Modification de l'intérêt communautaire - compétence  
commerce**

L'An deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du 2 juillet deux mille vingt et un, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle polyvalente de Coudray-au-Perche, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **29** : Sylvie CHERON, Angélique PAILLARD, Philippe RUHLMANN, Pascal MELLINGER, Pierre FERRE, Eric GIRONDEAU, Michel THIBAUT, Claude EPINETTE, Jean-Claude CHEVEE, Marc AUBRY, Nathalie BRUNET, Luc CALLU, Rudy BUARD, Alain VILETTE, Marc PETAGNA, Sabine AGESNE, Guillaume CARAYON, Nadine CHAILLOU, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Harold HUWART, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Philippe PELLION, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Gérard MORAND, délégués titulaires ;

Absents : **9** – Daniel BOUYGUES, Catherine CATESSON, Gérard DEVOIR, Céline GUILLOCHON, Jean-Pierre HUGUET, Guy BOCQUILLON, Marie POIRIER, Jean-Albert BASSOULET, Bertrand de MONICAULT,

Pouvoirs : **8** - Stéphane COURPOTIN à Sylvie CHERON, Marie-Anne PICHARD à Éric GIRONDEAU, Thomas BLONSKY à Alain VILETTE, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Jean-Claude DORDOIGNE, Martine CARRE-AVELINE à Jérémie CRABBE, Amadys CASTANIER à Pascale De Souancé, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT, Julie RACHEL à Marie-Claude RIGOT

Secrétaire de séance : Nathalie BRUNET

Rapporteur : Monsieur MELLINGER pascal

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 16 novembre 2020 l'intérêt communautaire de la compétence commerce de la CDC du Perche a été modifié par l'ajout de la « Création et gestion d'un office intercommunal du commerce lié à l'office du tourisme ».

La création du poste de Manager du commerce relevant de la CDC du Perche et les subventions liées à ce poste étant destinées à l'intercommunalité, il convient de revenir sur cette évolution statutaire pour retenir le libellé précédent qui indiquait « sont déclarés d'intérêt communautaire :

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales :

Les actions conduites à l'échelle de l'espace communautaire dans les domaines suivants (modification en rouge) :

- élaboration d'un schéma de développement commercial ;
- observation des dynamiques locales du commerce
- opérations collectives en faveur de l'artisanat, du commerce et des services ;

~~création et gestion d'un office intercommunal du commerce lié à l'office du tourisme.~~  
Cette délibération annule et remplace la délibération 201116-07 du 16/11/2020.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide par 36 voix pour, 1 abstention de Madame Pascale DE SOUANCE, de valider cette modification.

**Harold HUWART,**  
Président de la Communauté  
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le 21 JUL. 2021  
Publication/Notification/Affichage le : 23 JUL. 2021

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,  
L'adjoint.e délégué.e,

